CONSEIL COMMUNAL

Rapport de commission

Préavis no 19 – 2016 Eglise du Coteau Réaménagement des locaux du rez de chaussée supérieur Crédit demandé fr. 696'400.--

La commission:

Léopold Cordey président-rapporteur

Carole di Natale membre Jean-Marc Duvoisin membre Josette Perrig membre

Anne Schranz remplace Eugène Roy Pierre Fr. Clerc remplace Serban Sichitiu

Muriel Thalmann remplace.Katiuska Stekel Diviani

Claire-Lise Tille membre

Alexandre Meylan membre (absent)

La commission s'est réunie le 9 novembre 2016 à 17h30 à la Maison pulliérane, salle de conférence, La Vuachère. Elle y a rencontré Mme Lydia Masmejan, municipale chargée de la direction des Domaines, gérances et sports, responsable du dossier et M. Sebastien Cornuz, chef de service de ladite direction

Mme Masmejan a présenté le projet en apportant d'emblée des réponses aux nombreuses questions des commissaires.

M.Cornuz est entré dans les détails du projet de réaménagement de l'église du Coteau en visionnant photos et vidéos qui ont permis de se faire une idée précise des transformations et rendant inutile, du même coup, une visite sur place de la commission.

Historique

Cette église a été construite - en 1961 - par une association représentant l'Eglise libre qui, en 1966 a fusionné avec l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud.

L'immeuble est formé de deux parcelles totalisant quelque 3000m2.

Comme cela a été le cas d'autres lieux de culte, la chapelle du Coteau a été cédée, libre de charges, gratuitement à la Commune qui, ainsi devenue propriétaire, en assume les charges d'entretien. (environ 10'000.--par année).

Le partenaire de la Commune est le Conseil de paroisse.

Besoins en locaux:

Pour répondre à une demande récurrente, le rez de chaussée inférieur a déjà été transformé en garderie.

Par ailleurs, il est patent que la commune manque cruellement de locaux à mettre à disposition des sociétés locales. C'est le cas en particulier pour l'Ecole de musique qui sollicite fréquemment les autorités dans le but de pouvoir recentrer ses activités, aujourd'hui dispersées.

Par sa nature et ses équipements, ce projet répondra bien et même mieux aux besoins du Corps de musique que ses locaux actuels au Prieuré qu'il devra quitter un jour ou l'autre. Ce réaménagement permettra ainsi d'accueillir harmonieusement les activités musicales et cultuelles.

L'isolation phonique des salles de répétition est particulièrement soignée comme le sera aussi celle, thermique, des vitrages de l'entrée principale et de la façade Nord. Il y a lieu de retenir que la salle de culte se réduira à peu près de moitié passant de 214m2 à 120m2. Cette dernière surface permettra les répétitions d'orchestre de fanfare et les cultes occasionnels.

Une isolation phonique est aussi prévue dans le plancher de la salle d'orchestre. En revanche et en regard des horaires d'occupation, il serait disproportionné d'envisager une isolation thermique de l'église.

La gestion des salles est du ressort de la direction des Domaines.

Le Conseil de paroisse, le Corps de musique et l'école de musique ont bien accueilli le projet.

Aspects financiers:

En préambule, il est exposé que la Municipalité a mandaté un architecte selon la procédure légale de gré à gré. Le mandataire a alors établi un cahier des charges sur la base duquel le présent préavis a été rédigé.

Un certain nombre de CFC ont fait l'objet de questions dont les explications ont été convaincantes pour la majorité de la commission. Néanmoins les honoraires d'architectes ont paru élevés à plus d'un commissaires. Ils correspondent cependant à la stricte application des règles (SIA) et sont proportionnels aux travaux pris en considération pour ce type de calcul.

Il importe de retenir également que ce projet – qui n'est pas si important en soi – est compliqué. C'est une transformation et il n'y a pas lieu de comparer avec les coûts et honoraires d'une construction neuve.

Même si un commissaire a pu dire que l'ensemble de ces prix lui semblent surdimensionnés, on retiendra que ces travaux seront mis en soumission selon les règles des marchés publics et que la Municipalité les adjugera au mieux des intérêts de la Commune.

Précision ::

La Commission des finances, lors de sa séance du 8 novembre, a donné un préavis financier favorable par 7 voix pour et 2 contre.

Préavis de la commission ad'hoc :

Pour sa part, la commission ad'hoc adopte les conclusions du préavis de la Municipalité no 19 – 2016 Eglise du Coteau – Réaménagement des locaux du rez de chaussée supérieur.

Crédit demandé CHF 696'400.--

La commission est aussi d'avis de préciser dans les conclusions, au point no 1, qu'il s'agit du rez de chaussée **supérieur** comme indiqué dans le préavis.

Au besoin, un amendement sera-t-il requis.

Pully, le 10 novembre 2016

Le président-rapporteur :

Léo Cordey